

# Étude des crédits

2019  
2020

**Demandes de renseignements particuliers  
du troisième groupe de l'opposition**

Avril 2019

**DEMANDES 1 À 86 (AFFAIRES MUNICIPALES)  
ET DEMANDES 1 À 4 (HABITATION)**



**Ministère des  
Affaires municipales  
et de l'Habitation**

**Québec** 



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition**  
**Table des matières**

Demande numéro	Libellé de la demande
1.	Indiquer la somme dépensée en 2018-2019 (ainsi que les prévisions pour 2019-2020) par votre ministère pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).
2.	Copie des études, scénarios ou analyses réalisés en 2018-2019 concernant la régionalisation, la déconcentration, la délégation et la décentralisation de l'effectif et des programmes du ministère ou des organismes relevant de celui-ci.
3.	Pour chacun des organismes, agences ou autre instance relevant du ministère, pour l'année 2018-2019, indiquer : a) la liste des employés ou membres du conseil d'administration; b) la liste des personnes qui ont vu leur mandat être renouvelé, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération; c) la liste des personnes qui ont été nommées, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération et leur cv; d) leurs frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.
4.	Ventilation des paiements de transfert affectés à l'aide financière aux municipalités et aux fonds de péréquation, pour 2018-2019, avec la liste des municipalités bénéficiaires et les critères d'attribution.
5.	Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère en 2018-2019. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.
6.	Liste de tous les travaux de construction ou de rénovation effectués au ministère en 2018-2019, ainsi que les prévisions pour 2019-2020.
7.	Nombre de personnes parties à la retraite en 2018-2019.
8.	Nombre de personnes engagées en 2018-2019.
9.	Nombre de personnes licenciées en 2018-2019.
10.	Nombre d'ETC en 2018-2019, ainsi que les prévisions pour 2019-2020
11.	Indiquer les mesures et les sommes engagées par votre ministère ou organisme en 2018-2019 pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles dans les communautés autochtones.

**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition**  
**Table des matières**

Demande numéro	Libellé de la demande
12.	Liste des municipalités, des municipalités régionales de comté, des régies intermunicipales ou des organismes supralocaux qui ont reçu une aide financière spéciale de la part du MAMOT en 2018-2019. Indiquer le nom de ces entités et, pour chacune, l'objet de l'aide financière ainsi que le montant reçu.
13.	Liste des municipalités qui ont profité d'une aide financière pour se regrouper (PAFREM), en indiquant le montant de l'aide financière pour chacun des bénéficiaires en 2018-2019.
14.	Liste des municipalités qui ont demandé, en 2018-2019, une étude d'opportunité d'un projet de regroupement dans le cadre de la politique des regroupements municipaux; la liste des études réalisées, ainsi que les coûts et les principales conclusions de ces études.
15.	Liste des études de regroupement produites en 2018-2019, avec la date de réalisation et, s'il y a lieu, le nom de la firme qui a réalisé chacune de ces études et le montant du contrat.
16.	Total des sommes transférées aux municipalités pour chacune des mesures apparaissant dans l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 (remboursement de la TVQ, bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics, compensation tenant lieu de taxes pour les terres publiques, partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles, subvention de péréquation, subvention à la capitale nationale, fonds de développement des territoires, aide à la voirie locale – volet réfection), en 2018-2019, pour chaque municipalité et par région, ainsi que les prévisions pour 2019-2020.
17.	Pour l'exercice 2018-2019, sommes accordées aux municipalités régionales de comté au Fonds de développement des territoires, par région, ventilées par provenance des sommes (solde des CRÉ et de leur FDR, solde du programme d'aide au développement économique local, programme d'aide aux MRC, enveloppe des pactes ruraux et des agents de développement rural) et prévisions pour 2019-2020.
18.	Sommes consacrées à la publication des avis publics municipaux dans les journaux par les municipalités en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020. Ventiler les sommes par municipalité.
19.	Liste des études permettant d'évaluer les coûts associés à la publication des avis publics municipaux dans les journaux.
20.	Sommes accordées en vertu du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR), par région, pour l'exercice 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020.
21.	Les sommes décaissées pour l'exercice financier 2017 par le Fonds d'appui au rayonnement des régions, par territoire et par MRC, et les montants déjà engagés pour 2018-2019 et 2019-2020.
22.	État de situation du régime de financement des centres d'urgence 911.

**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition**  
**Table des matières**

Demande numéro	Libellé de la demande
23.	Liste des villes qui contestent en justice une décision du gouvernement. Indiquer le motif de la contestation et les mesures prises par le gouvernement pour s'entendre avec ces municipalités.
24.	Pour 2018-2019, fournir la liste des requêtes en cassation ou en annulation d'un règlement du conseil ou d'un procès-verbal, d'un rôle, d'une résolution ou d'une autre ordonnance du conseil ou du comité exécutif d'une municipalité ou d'un organisme supramunicipal, présentées par le procureur général du Québec. Indiquer les motifs des requêtes et les mesures prises par le gouvernement pour s'entendre avec les municipalités visées par ces requêtes.
25.	Pour 2018-2019, fournir la liste des recours exercés par le procureur général du Québec en vertu des articles 838 à 843 du Code de procédure civile (chapitre C-25) contre un membre du conseil ou un fonctionnaire ou employé d'une municipalité ou d'un organisme supramunicipal qui est inhabile à exercer ses fonctions. Indiquer les motifs des recours et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces recours n'occupent plus leurs fonctions.
26.	Pour 2018-2019, fournir la liste des actions en déclaration d'inhabilité ou des requêtes en quo warranto intentées par le procureur général contre un élu municipal, un ancien élu municipal ou un candidat à un poste d'élu municipal. Indiquer les motifs des actions et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces recours n'occupent plus leurs fonctions électives.
27.	Pour 2018-2019, fournir la liste des requêtes demandant la confirmation judiciaire de la fin du mandat du membre d'un conseil municipal présentées par le procureur général. Indiquer les motifs des requêtes et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces requêtes n'occupent plus leurs fonctions électives.
28.	Pour 2018-2019, fournir la liste des vérifications effectuées par le ministère dans des municipalités. Indiquer les motifs des vérifications (soupçons d'inefficacité, de malversation, etc.), les objets visés par ces vérifications (contrats, avantages reçus par des élus, etc.), les suites de ces vérifications (recommandation à une municipalité, transfert d'un dossier au procureur général, etc.) et les dates prévues pour le dépôt des rapports à venir.
29.	Liste des subventions versées aux différentes associations municipales en 2018-2019.
30.	État de la révision des schémas d'aménagement au Québec, fournir la liste complète des schémas complétés en 2018-2019 et la liste complète des schémas dont la révision connaît un retard, en précisant les raisons du retard. Indiquer la nature et l'objet des objections et demandes gouvernementales formulées pour assurer la conformité aux orientations gouvernementales. Indiquer quels schémas sont en cours d'analyse et n'ont pas fait l'objet d'un avis gouvernemental à ce jour.

**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition**  
**Table des matières**

Demande numéro	Libellé de la demande
31.	Pour 2018-2019, fournir la liste des schémas d'aménagement révisés envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de schémas approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de schémas révisés qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque schéma révisé non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus d'approuver et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du schéma révisé.
32.	Pour 2018-2019, fournir la liste des projets de modification à un schéma d'aménagement envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de projets approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de projets qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.
33.	Pour 2018-2019, fournir la liste des règlements de contrôle intérimaire envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de règlements approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de règlements qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.
34.	Pour 2018-2019, fournir la liste des règlements et des autres actes municipaux, y compris les schémas d'aménagement et les règlements de contrôle intérimaire, soumis au ministère pour approbation. Indiquer le nombre d'actes approuvés, le nombre d'actes non approuvés et le délai entre la réception d'un acte et son approbation ou le refus de son approbation.
35.	Liste complète des programmes, fonds et sommes du gouvernement fédéral dédiés aux municipalités (par exemple : mesures d'urgence, programmes d'infrastructures, bibliothèques, patrimoine, habitation, équipements sportifs, etc.), pour 2018-2019.
36.	Pour le Programme de renouvellement des conduites PRECO : la liste des demandes reçues pour 2018-2019 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020.
37.	Pour le Fonds Chantiers Canada-Québec : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2018-2019 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2018-2019 pour chacun des volets et sous-volets.
38.	Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2018-2019 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité selon la région ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2018-2019 pour chacun des volets et sous-volets. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2019-2020.

**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition**  
**Table des matières**

Demande numéro	Libellé de la demande
39.	Pour le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 : indiquer les sommes versées pour 2018-2019 en précisant les montants par municipalité et l'objet de la subvention. Fournir la liste des travaux qui n'ont pas été complétés au 31 décembre 2018.
40.	Pour le Fonds municipal vert : la liste des demandes reçues pour 2018-2019 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou à l'organisme municipal ou, le cas échéant, le motif du refus. Spécifier si le montant accordé est une subvention ou un prêt. Fournir le total des sommes versées en 2018-2019.
41.	Pour le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec : fournir le détail des modalités du programme 2014-2018.
42.	Pour 2018-2019, fournir la liste des responsabilités, fonctions, compétences et pouvoirs ayant été identifiés par les ministères comme pouvant être décentralisés, et fournir le bilan des actions entreprises et à venir à ce sujet.
43.	Nombre de rencontres de la Table Québec-Municipalités en 2018-2019. Indiquer les dates et lieux. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2019-2020.
44.	Nombre de rencontres de la Table Québec-Régions en 2018-2019. Indiquer les dates et lieux. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2019-2020.
45.	État de situation détaillé concernant la diversification des sources de revenu pour les municipalités. Copie des scénarios, analyses ou comptes rendus produits par le MAMOT en 2018-2019 à ce sujet. Actions à venir pour 2019-2020.
46.	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.
47.	Liste des municipalités, par région, qui reçoivent une compensation financière, par catégorie de programme, en indiquant le montant reçu en 2018-2019 pour : a) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces et des gouvernements étrangers; b) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de la santé et des services sociaux; c) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de l'éducation, selon le niveau d'enseignement

**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition**  
**Table des matières**

Demande numéro	Libellé de la demande
	(distinguer les montants pour les écoles primaires et secondaires, ainsi que pour les collèges et les universités); d) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du gouvernement du Québec.
48.	Sommes engagées en 2018-2019 pour promouvoir la démocratie municipale, et prévisions des sommes pour 2019-2020. Préciser les moyens mis en avant pour encourager les candidatures des jeunes et des femmes.
49.	Liste des rencontres tenues par les conférences administratives régionales (CAR) en 2018-2019. Indiquer les dates, lieux et résultats atteints. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2019-2020.
50.	Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2018-2019.
51.	Dates, lieux et nombre de rencontres du comité sur les régimes de pension des municipalités en 2018-2019. Indiquer la liste des membres et leur rémunération. Joindre une copie des ordres du jour, des procès-verbaux ainsi que de tout autre document produits par le comité depuis le début de son mandat.
52.	Liste des droits d'opposition dont se sont prévaluées les municipalités reconstituées en 2018-2019. Indiquer l'objet du litige, les municipalités en cause et la décision de la Commission municipale. Fournir une copie de la correspondance adressée au ministre et indiquer l'action entreprise par le ministère.
53.	Fournir la liste de tous les médiateurs, négociateurs ou arbitres nommés par le ministre en 2018-2019. Indiquer l'objet de leur mandat et les sommes qui leur ont été versées ou qui leur seront versées.
54.	Évolution de la dépense d'intérêt sur la dette imputable aux municipalités, pour 2018-2019 et chacune des trois années précédentes.

**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition**  
**Table des matières**

Demande numéro	Libellé de la demande
55.	Liste des municipalités et des montants reçus, par région, dans le cadre des travaux exigés en vertu du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.
56.	Liste des projets et montant totaux, par municipalité et par région, accordés dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) et détail des montants décaissés jusqu'à maintenant.
57.	État de situation de la problématique de l'augmentation des taxes à la suite de la hausse importante des évaluations foncières. Copie des analyses, rapports et procès-verbaux de rencontres produits par le MAMOT à ce sujet.
58.	Liste des consultations menées par le ministère et les organismes auprès des communautés autochtones en 2018-2019 : a) l'objet des consultations; b) le moyen utilisé; c) les dates des rencontres; d) les communautés et les personnes consultées; e) les résultats des consultations; f) les montants afférents.
59.	Liste et détail des mandats d'enquête réalisés par la Commission municipale du Québec en 2018-2019. Ventilation selon les mandats confiés par le ministre ou à l'initiative de la CMQ. Indiquer l'état d'achèvement des mandats.
60.	Un état de situation quant au transfert d'actifs entre des municipalités et le gouvernement du Québec concernant le remboursement du déficit actuariel des employés de municipalités.
61.	État de la mise aux normes des infrastructures en eau potable au Québec en 2018-2019. Fournir les prévisions pour 2019-2020.
62.	Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas encore de système de traitement d'eau potable conforme aux normes prévues par le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2018-2019.
63.	Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas de système de traitement de leurs eaux usées. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2018-2019.

**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition**  
**Table des matières**

Demande numéro	Libellé de la demande
64.	État de situation concernant le litige du droit de vote aux élections municipales des Autochtones domiciliés dans les réserves ou établissements indiens situés à l'intérieur des municipalités du Québec.
65.	Liste de toutes les études ayant été réalisées depuis 2008 sur la décentralisation, la régionalisation ou la déconcentration des ressources. Dépôt des rapports et ventilation des coûts reliés aux études. Dépôt des comptes rendus des ministères et organismes relatant leurs efforts en matière de décentralisation et de mesures favorisant l'occupation dynamique du territoire.
66.	Liste de toutes les études ayant été réalisées depuis 2008 pour évaluer la possibilité d'utiliser les nouvelles technologies permettant le travail à distance hors des grands centres. Dépôt des rapports et ventilation des coûts reliés aux études.
67.	Liste de toutes les études ayant été réalisées depuis 2008 traitant des avantages et des inconvénients relatifs à la modulation des programmes d'aide gouvernementaux applicables aux municipalités. Dépôt des rapports et ventilation des coûts reliés aux études.
68.	Outre la Politique nationale de la ruralité 2014-2024, liste des mesures, programmes et politiques que le gouvernement du Québec a mis en place afin d'appuyer les intervenants des milieux ruraux. Ventilation des coûts reliés aux mesures, programmes et politiques.
69.	Outre le Fonds de développement des territoires, liste des mesures, programmes et politiques que le gouvernement du Québec a mis en place afin d'appuyer les municipalités en difficulté. Ventilation des coûts reliés aux mesures, programmes et politiques.
70.	État de situation au 31 mars 2019, incluant les sommes injectées en 2014-2015, en 2016-2017, en 2017-2018 et en 2018-2019, sur le suivi de l'engagement de développer un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau. Fournir l'échéancier pour 2019-2020.
71.	État de situation au 31 mars 2019 du processus de fermeture des conférences régionales des élus par les comités de transition : montants transférés dans chacune des MRC, ventilation des sommes selon leur provenance (FDR, ententes spécifiques, administration), nombre d'emplois dans chacune des CRÉ au moment de leur fermeture.
72.	Liste des sommes restantes pour chacune des ententes spécifiques en vigueur au moment de la fermeture des conférences régionales des élus (versement FDR prévu en 2019-2020). Préciser le nom de la CRÉ, le nom du bénéficiaire, le titre du projet, son coût total et sa structure de financement.

**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition**  
**Table des matières**

Demande numéro	Libellé de la demande
73.	Concernant le « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec » (TECQ), identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région pour l'année 2018-2019 et les dix années précédentes. Inclure la liste des entreprises, municipalités ou organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2019-2020 pour le TECQ.
74.	Concernant le « Programme de subvention pour les intérêts encourus dans le cadre de la mesure d'étalement par recours à l'emprunt des hausses de taxes dans les municipalités reconstituées » (PSI), identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région pour l'année 2018-2019 et les dix années précédentes. Inclure la liste des entreprises, des municipalités ou des organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2019-2020 pour le PSI.
75.	Concernant le « Fonds conjoncturel de développement », identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région pour l'année 2018-2019 et les dix années précédentes. Inclure la liste des entreprises, des municipalités ou des organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi de cette aide, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2019-2020 pour le même Fonds.
76.	Concernant le « Programme d'aide pour les municipalités à caractère industriel », identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région pour l'année 2018-2019 et les dix années précédentes. Inclure la liste des entreprises, des municipalités ou des organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2019-2020 pour le Programme d'aide pour les municipalités à caractère industriel.
77.	Concernant le groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités, fournir un état d'avancement, le mandat détaillé, l'échéancier, le plan de travail, l'ordre du jour des rencontres et le budget alloué.
78.	Liste des ententes spécifiques, autrefois gérées par les conférences régionales des élus, qui sont toujours actives en 2018-2019, ventilées par régions, en indiquant les sommes qui y sont dédiées et l'organisme qui est maintenant responsable de leur gestion.
79.	Concernant les centres locaux de développement, indiquer les sommes qui ont été versées pour ceux-ci aux MRC par le ministère en 2018-2019. Ventiler les montants par région administrative et par CLD et préciser la provenance des fonds.

**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition**  
**Table des matières**

Demande numéro	Libellé de la demande
80.	État de situation de chaque CLD au 31 mars 2019 : situation juridique, immobilisations, dette, fonds, intégré à la MRC ou non. Présenter une évolution du nombre d'emplois depuis trois ans.
81.	Liste des conditions exigées par le MAMOT pour l'octroi des budgets autrefois dévolus aux CLD et maintenant accordés à une MRC.
82.	Montant des crédits alloués à la CMQ pour la vérification des municipalités pour 2019-2020, ventilés par mandat, et nombre d'employés que la CMQ prévoit embaucher pour compléter ses nouveaux mandats.
83.	Montants collectés par les municipalités pour les droits de mutation immobilière. Par région, par tranche d'âge des acheteurs et par valeur immobilière.
84.	Pour tous les programmes financés dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir la ventilation suivante : a) l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2019 – base annuelle (en Mt CO2) b) le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 – base annuelle (en Mt CO2) c) le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; d) la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de CO2) e) les investissements totaux des projets (en millions \$); f) les aides financières totales du ministère (en millions \$); g) le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne); h) le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.
85.	Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2018-2019 par le ministère et ses organismes, via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Ventiler par projet et indiquer pour chacun :a) le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée; b) la description du projet; c) la date de versement de l'aide financière accordée; d) le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme); e) les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple : XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial); f) la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices.
86.	La liste des demandes d'examen préalable en matière de déontologie et d'éthique au niveau municipal traitées depuis 10 ans. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, règles d'après-mandat, corruption, etc.), le caractère vexatoire ou non, fondé ou non des différentes demandes et les suites qui ont été données par le ministère, la Commission municipale et le Directeur des poursuites criminelles et pénales aux demandes considérées comme fondées.

**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition – Habitation**  
**Table des matières**

<b>Demande numéro</b>	<b>Libellé de la demande</b>
1.	Liste de tous les organismes qui ont reçu du financement par le biais du discrétionnaire du ministre depuis le 23 avril 2014, ainsi que le montant qu'ils ont reçu et la circonscription dans laquelle est situé chacun d'eux.
2.	Indiquer les sommes dépensées pour 2018-2019 et pour les 5 années précédentes par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).
3.	Fournir une copie du rapport de la Commission de la fonction publique portant notamment sur les promotions au sein de la SHQ. Pour le cabinet de la ministre, fournir tous document, note, rapport, état de situation, suivi, concernant le rapport de la Commission de la fonction publique ainsi que le calendrier d'annonces et de mise en place des mesures.
4.	État de situation quant à la Politique nationale sur l'habitation et copie des documents, notes, analyses et transcriptions de rencontre à ce propos.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 1

Indiquer la somme dépensée en 2018-2019 (ainsi que les prévisions pour 2019-2020) par votre ministère pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 1 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 2

Copie des études, scénarios ou analyses réalisés en 2018-2019 concernant la régionalisation, la déconcentration, la délégation et la décentralisation de l'effectif et des programmes du ministère ou des organismes relevant de celui-ci.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 65 du troisième groupe d'opposition.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 3

Pour chacun des organismes, agences ou autre instance relevant du ministère, pour l'année 2018-2019, indiquer : a) la liste des employés ou membres du conseil d'administration; b) la liste des personnes qui ont vu leur mandat être renouvelé, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération; c) la liste des personnes qui ont été nommées, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération et leur cv; d) leurs frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 2 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 4

Ventilation des paiements de transfert affectés à l'aide financière aux municipalités et aux fonds de péréquation, pour 2018-2019, avec la liste des municipalités bénéficiaires et les critères d'attribution.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 3 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 5

Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère en 2018-2019. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 4 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 6

Liste de tous les travaux de construction ou de rénovation effectués au ministère en 2018-2019, ainsi que les prévisions pour 2019-2020.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 5 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 7

Nombre de personnes parties à la retraite en 2018-2019.

Pour l'année 2018-2019, il y a eu 15 départs à la retraite pour le MAMH.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 8

Nombre de personnes engagées en 2018-2019.

Au 28 février 2019, 137 personnes ont été engagées au MAMH.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 9

Nombre de personnes licenciées en 2018-2019.

Aucun employé n'a fait l'objet d'un licenciement au 28 février 2019.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 10

Nombre d'ETC en 2018-2019, ainsi que les prévisions pour 2019-2020.

La cible d'heures rémunérées pour 2018-2019 est de 909 411 heures, équivalent à 498 ETC, pour le MAMH.

La cible 2019-2020 est de 887 389 heures rémunérées, équivalent à 486 ETC.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 11

Indiquer les mesures et les sommes engagées par votre ministère ou organisme en 2018-2019 pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles dans les communautés autochtones.

Aucune mesure et aucune somme engagée.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 12

Liste des municipalités, des municipalités régionales de comté, des régies intermunicipales ou des organismes supralocaux qui ont reçu une aide financière spéciale de la part du MAMH en 2018-2019. Indiquer le nom de ces entités et, pour chacune, l'objet de l'aide financière ainsi que le montant reçu.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 6 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 13

Liste des municipalités qui ont profité d'une aide financière pour se regrouper (PAFREM), en indiquant le montant de l'aide financière pour chacun des bénéficiaires en 2018-2019.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 7 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 14

Liste des municipalités qui ont demandé, en 2018-2019, une étude d'opportunité d'un projet de regroupement dans le cadre de la politique des regroupements municipaux; la liste des études réalisées, ainsi que les coûts et les principales conclusions de ces études.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 8 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 15

Liste des études de regroupement produites en 2018-2019, avec la date de réalisation et, s'il y a lieu, le nom de la firme qui a réalisé chacune de ces études et le montant du contrat.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 9 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 16

Total des sommes transférées aux municipalités pour chacune des mesures apparaissant dans l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 (remboursement de la TVQ, bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics, compensation tenant lieu de taxes pour les terres publiques, partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles, subvention de péréquation, subvention à la capitale nationale, fonds de développement des territoires, aide à la voirie locale – volet réfection), en 2018-2019, pour chaque municipalité et par région, ainsi que les prévisions pour 2019-2020.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 10 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 17

Pour l'exercice 2018-2019, sommes accordées aux municipalités régionales de comté au Fonds de développement des territoires, par région, ventilées par provenance des sommes (solde des CRÉ et de leur FDR, solde du programme d'aide au développement économique local, programme d'aide aux MRC, enveloppe des pactes ruraux et des agents de développement rural) et prévisions pour 2019-2020.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 12 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 18

Sommes consacrées à la publication des avis publics municipaux dans les journaux par les municipalités en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020. Ventiler les sommes par municipalité.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ne collige pas de données sur les sommes consacrées à la publication des avis publics par les municipalités.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 19

Liste des études permettant d'évaluer les coûts associés à la publication des avis publics municipaux dans les journaux.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ne détient aucune étude permettant d'évaluer les coûts associés à la publication des avis publics par les municipalités.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 20

Sommes accordées en vertu du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR), par région, pour l'exercice 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020.

<b>FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)</b>		
<b>Région administrative</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>
<b>01 Bas-Saint-Laurent</b>	3 614 651 \$	4 824 773 \$
<b>02 Saguenay–Lac-Saint-Jean</b>	2 453 992 \$	3 279 833 \$
<b>04 Mauricie</b>	3 081 936 \$	4 111 274 \$
<b>05 Estrie</b>	3 100 218 \$	4 140 143 \$
<b>07 Outaouais</b>	2 903 010 \$	3 871 329 \$
<b>08 Abitibi-Témiscamingue</b>	1 973 465 \$	2 634 002 \$
<b>09 Côte-Nord</b>	2 254 105 \$	3 012 435 \$
<b>10 Eeyou Istchee</b>	450 429 \$	600 038 \$
<b>10 Nunavik</b>	440 029 \$	586 540 \$
<b>10 Jamésie</b>	383 294 \$	511 797 \$
<b>11 Gaspésie (excluant les Îles)</b>	2 489 143 \$	3 319 935 \$
<b>11 Îles-de-la-Madeleine</b>	601 190 \$	801 890 \$
<b>12 Chaudière-Appalaches</b>	3 737 445 \$	4 985 622 \$
<b>13 Laval</b>	1 753 423 \$	2 338 635 \$
<b>14 Lanaudière</b>	2 968 404 \$	3 949 039 \$
<b>15 Laurentides</b>	3 647 194 \$	4 849 987 \$
<b>16 Montérégie</b>	6 844 444 \$	9 115 428 \$
<b>17 Centre-du-Québec</b>	2 303 628 \$	3 067 300 \$
<b>Total</b>	<b>45 000 000 \$</b>	<b>60 000 000 \$</b>



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 21

Les sommes décaissées pour l'exercice financier 2017 par le Fonds d'appui au rayonnement des régions, par territoire et par MRC, et les montants déjà engagés pour 2018-2019 et 2019-2020.

Région	Montants décaissés 2017-2018	Montants octroyés <sup>1</sup> en 2018-2019	Montants engagés <sup>2</sup> 2018-2019	Montants engagés 2019-2020
Bas-Saint-Laurent	2 412 387 \$	3 742 700 \$	3 281 116 \$	1 428 797 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 639 917 \$	3 763 984 \$	1 234 685 \$	2 893 729 \$
Mauricie	2 055 637 \$	1 972 140 \$	2 517 127 \$	1 517 812 \$
Estrie	2 070 072 \$	2 130 800 \$	1 581 266 \$	788 867 \$
Outaouais	1 935 664 \$	4 595 031 \$	2 878 902 \$	1 534 408 \$
Abitibi-Témiscamingue	1 309 069 \$	2 152 139 \$	1 561 810 \$	966 529 \$
Côte-Nord	1 506 218 \$	1 555 861 \$	1 425 298 \$	1 149 438 \$
Nord-du-Québec (Eeyou- Istchee)	203 200 \$	61 156 \$	99 725 \$	12 231 \$
Nord-du-Québec (Jamésie)	255 898 \$	125 000 \$	239 757 \$	56 631 \$
Nord-du-Québec (Nunavik)	293 270 \$		155 930 \$	
Gaspésie	1 652 473 \$	3 162 200 \$	2 015 154 \$	1 194 859 \$
Îles-de-la-Madeleine	400 945 \$	754 810 \$	362 866 \$	204 650 \$
Chaudière-Appalaches	2 492 811 \$	1 908 993 \$	2 240 804 \$	1 066 119 \$
Laval	1 169 140 \$	1 659 833 \$	1 753 423 \$	1 556 315 \$
Lanaudière	1 974 518 \$	3 634 015 \$	2 783 681 \$	3 340 884 \$
Laurentides	2 360 066 \$	4 705 650 \$	2 897 503 \$	1 273 683 \$
Montérégie	4 640 145 \$	3 240 862 \$	1 094 679 \$	478 257 \$
Centre-du-Québec	1 533 650 \$	225 000 \$	117 742 \$	237 842 \$
<b>Total</b>	<b>29 905 080 \$</b>	<b>39 390 174 \$</b>	<b>28 241 468 \$</b>	<b>19 701 051 \$</b>

**Données au 28 février 2019**

1. Les montants octroyés correspondent au total des promesses d'aide financière transmises à des promoteurs de projet.

2. Les montants engagés correspondent aux sommes qui ont été ou seront versées au cours de l'exercice financier. Ils comprennent des montants associés à des aides octroyées antérieurement. Par exemple, une aide promise en 2017-2018 peut comporter des engagements sur 3 années financières.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 22

État de situation du régime de financement des centres d'urgence 911.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 14 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 23

Liste des villes qui contestent en justice une décision du gouvernement. Indiquer le motif de la contestation et les mesures prises par le gouvernement pour s'entendre avec ces municipalités.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 15 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 24

Pour 2018-2019, fournir la liste des requêtes en cassation ou en annulation d'un règlement du conseil ou d'un procès-verbal, d'un rôle, d'une résolution ou d'une autre ordonnance du conseil ou du comité exécutif d'une municipalité ou d'un organisme supramunicipal, présentées par le procureur général du Québec. Indiquer les motifs des requêtes et les mesures prises par le gouvernement pour s'entendre avec les municipalités visées par ces requêtes.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 16 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 25

Pour 2018-2019, fournir la liste des recours exercés par le procureur général du Québec en vertu des articles 838 à 843 du Code de procédure civile (chapitre C-25) contre un membre du conseil ou un fonctionnaire ou employé d'une municipalité ou d'un organisme supramunicipal qui est inhabile à exercer ses fonctions. Indiquer les motifs des recours et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces recours n'occupent plus leurs fonctions.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 17 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 26

Pour 2018-2019, fournir la liste des actions en déclaration d'inhabilité ou des requêtes en quo warranto intentées par le procureur général contre un élu municipal, un ancien élu municipal ou un candidat à un poste d'élu municipal. Indiquer les motifs des actions et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces recours n'occupent plus leurs fonctions électives.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 18 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 27

Pour 2018-2019, fournir la liste des requêtes demandant la confirmation judiciaire de la fin du mandat du membre d'un conseil municipal présentées par le procureur général. Indiquer les motifs des requêtes et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces requêtes n'occupent plus leurs fonctions électives.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 19 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 28

Pour 2018-2019, fournir la liste des vérifications effectuées par le ministère dans des municipalités. Indiquer les motifs des vérifications (soupçons d'inefficacité, de malversation, etc.), les objets visés par ces vérifications (contrats, avantages reçus par des élus, etc.), les suites de ces vérifications (recommandation à une municipalité, transfert d'un dossier au procureur général, etc.) et les dates prévues pour le dépôt des rapports à venir.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 20 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 29

Liste des subventions versées aux différentes associations municipales en 2018-2019.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 82 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 30

État de la révision des schémas d'aménagement au Québec, fournir la liste complète des schémas complétés en 2018-2019 et la liste complète des schémas dont la révision connaît un retard, en précisant les raisons du retard. Indiquer la nature et l'objet des objections et demandes gouvernementales formulées pour assurer la conformité aux orientations gouvernementales. Indiquer quels schémas sont en cours d'analyse et n'ont pas fait l'objet d'un avis gouvernemental à ce jour.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 21 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 31

Pour 2018-2019, fournir la liste des schémas d'aménagement révisés envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de schémas approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de schémas révisés qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque schéma révisé non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus d'approuver et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du schéma révisé.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 22 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 32

Pour 2018-2019, fournir la liste des projets de modification à un schéma d'aménagement envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de projets approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de projets qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 23 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 33

Pour 2018-2019, fournir la liste des règlements de contrôle intérimaire envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de règlements approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de règlements qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 24 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 34

Pour 2018-2019, fournir la liste des règlements et des autres actes municipaux, y compris les schémas d'aménagement et les règlements de contrôle intérimaire, soumis au ministère pour approbation. Indiquer le nombre d'actes approuvés, le nombre d'actes non approuvés et le délai entre la réception d'un acte et son approbation ou le refus de son approbation.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 25 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 35

Liste complète des programmes, fonds et sommes du gouvernement fédéral dédiés aux municipalités (par exemple : mesures d'urgence, programmes d'infrastructures, bibliothèques, patrimoine, habitation, équipements sportifs, etc.), pour 2018-2019.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 26 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 36

Pour le Programme de renouvellement des conduites PRECO : la liste des demandes reçues pour 2018-2019 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées pour 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020.

Le Programme de renouvellement des conduites (PRECO) est terminé depuis le 31 janvier 2012.

Les sommes versées du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 28 février 2019 et les prévisions pour l'ensemble de l'année financière 2019-2020 sont :

<b>Total des sommes versées du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 28 février 2019</b>	<b>Prévision pour 2019-2020 (1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020)</b>
Provincial : 24 217 127 \$	Provincial : 36 688 541 \$

Note : Les sommes versées en 2018-2019 atteindront 36 688 541 \$ au 31 mars 2019.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 37

Pour le Fonds Chantiers Canada-Québec : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2018-2019 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2018-2019 pour chacun des volets et sous-volets.

Veille vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 28 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 38

Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2018-2019 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité selon la région ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2018-2019 pour chacun des volets et sous-volets. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2019-2020.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 29 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 39

Pour le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 : indiquer les sommes versées pour 2018-2019 en précisant les montants par municipalité et l'objet de la subvention. Fournir la liste des travaux qui n'ont pas été complétés au 31 décembre 2018.

Le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec (TICQ) 2000 est terminé depuis le 31 mars 2011.

Les sommes versées pour 2018-2019 (du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 28 février 2019), incluant les montants par municipalité et l'objet de la subvention, sont présentés à l'annexe 1.

Au 31 décembre 2018, tous les projets étaient complétés.

**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande RPPQ n° 39 Annexe 1 : Pour le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 : indiquer les sommes versées pour 2018-2019 en précisant les montants par municipalité et l'objet de la subvention. Fournir la liste des travaux qui n'ont pas été complétés au 31 décembre 2018.

**Sommes versées part provinciale 2018-2019 - du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 28 février 2019**

<b>Volet</b>	<b>Demandeur</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Date de chèque</b>	<b>Montant versé</b>
1.1	Fassett	Collecte, interception et traitement des eaux usées	2018-10-06	69 637,00 \$
1.1	Gaspé	Prolongement des services d'aqueduc et d'égout domestique - Secteur Montée-Morris (Rivière-au-Renard)	2018-08-28	27 167,00 \$
1.1	Gracefield	Travaux d'interception et de traitement des eaux usées	2018-11-04	16 361,00 \$
1.1	Howick	Interception et traitement des eaux usées	2019-01-20	78 089,00 \$
1.1	Howick	Interception et traitement des eaux usées	2019-01-20	10 574,00 \$
1.1	La Malbaie	Réfection de conduites: Secteurs La Malbaie et Rivière-Malbaie (en lien avec le dossier 401167)	2018-07-03	27 060,00 \$
1.1	Laval	Remplacement et mise en place de conduites d'aqueduc et d'égout domestique - Ave. Godin, Boul. des Mille-Îles , Lemay, Lite, Rues Lachaine ,Tellier et Duguay	2018-06-11	11 044,00 \$
1.1	Laval	Remplacement et mise en place de conduites d'aqueduc et d'égout domestique - Ave. Godin, Boul. des Mille-Îles , Lemay, Lite, Rues Lachaine ,Tellier et Duguay	2018-11-04	23 506,00 \$
1.1	Petit-Saguenay	Interception et traitement des eaux usées	2019-02-24	22 980,00 \$
1.1	Price	Collecte, interception et traitement des eaux usées et distribution d'eau potable	2018-12-10	9 050,00 \$
1.1	Québec	Travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout domestique sous la rue des Roses	2018-10-01	10 909,00 \$
1.1	Rimouski	Contrôle des débordements et réfection d'infrastructures	2018-11-07	265 486,00 \$
1.1	Rivière-Rouge	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout domestique du secteur centre de la rue Principale	2018-04-07	2 970,00 \$
1.1	Sainte-Rose-de-Watford	Construction d'infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées	2018-12-10	1 126,00 \$
1.1	Saint-Isidore	Station d'épuration des eaux usées, travaux de réhabilitation	2018-08-12	48 022,00 \$
1.1	Saint-Jude	Construction d'un réseau d'égout domestique et d'une station d'épuration des eaux usées	2018-06-26	37 026,00 \$
1.1	Saint-Mathieu	Construction d'un système d'eau potable et d'eaux usées	2018-05-25	29 663,00 \$
1.1	Saint-Mathieu	Construction d'un système d'eau potable et d'eaux usées	2018-05-29	329 396,00 \$
1.1	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	Projet de collecte et de traitement des eaux usées	2018-08-31	667,00 \$
1.1	Saint-Simon	Mise en place d'un réseau d'aqueduc à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.	2018-08-20	3 029,00 \$
1.1	Saint-Stanislas-de-Kostka	Assainissement des eaux usées municipales	2018-08-25	114 426,00 \$
1.1	Sherbrooke	Réfection et construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout	2019-01-27	27 882,00 \$
1.1	Sherbrooke	Réfection et construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout	2018-07-21	8 545,00 \$
1.1	Val-David	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout domestique du Domaine de l'Ermitage	2018-12-16	8 676,00 \$
1.2	Campbell's Bay	Mise en conformité des infrastructures d'eau potable	2018-06-15	57 337,00 \$
1.2	Châteauguay	Mise aux normes, réhabilitation du puits Marchand (fonçage de nouvelles crépines) et de sa fosse de recharge #2 - Ajout d'une génératrice au puits Alonzo-Béliveau	2018-11-12	144 772,00 \$
1.2	Frampton	Alimentation en eau potable - Raccordement d'un nouveau puits artésien	2018-04-12	5 679,00 \$
1.2	G.R. d'Eeyou Istchee Baie-James	Amélioration de la qualité de l'eau potable - Radisson	2018-05-28	48 741,00 \$
1.2	Huberdeau	Approvisionnement en eau potable - mise aux normes	2018-09-17	59 032,00 \$
1.2	La Malbaie	Alimentation en eau potable : Secteurs La Malbaie-Pointe-au-Pic, Rivière-Malbaie et Cap-à-l'Aigle (en lien avec le dossier 401166)	2018-07-03	63 571,00 \$
1.2	La Malbaie	Alimentation en eau potable : Secteurs La Malbaie-Pointe-au-Pic, Rivière-Malbaie et Cap-à-l'Aigle (en lien avec le dossier 401166)	2018-07-03	23 423,00 \$
1.2	Labelle	Mise aux normes des installations d'alimentation et de traitement de l'eau potable.	2018-05-27	23 754,00 \$
1.2	Lac-aux-Sables	Mise aux normes de la source d'eau potable	2018-07-09	75 679,00 \$
1.2	Lac-des-Écorces	Amélioration de la qualité de l'eau potable et du suivi	2018-09-30	32 189,00 \$
1.2	Lac-des-Écorces	Amélioration de la qualité de l'eau potable et du suivi	2018-09-30	7 507,00 \$

**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande RPPQ n° 39 Annexe 1 : Pour le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 : indiquer les sommes versées pour 2018-2019 en précisant les montants par municipalité et l'objet de la subvention. Fournir la liste des travaux qui n'ont pas été complétés au 31 décembre 2018.

**Sommes versées part provinciale 2018-2019 - du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 28 février 2019**

<b>Volet</b>	<b>Demandeur</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Date de chèque</b>	<b>Montant versé</b>
1.2	Lac-des-Écorces	Amélioration de la qualité de l'eau potable et du suivi	2018-09-30	4 779,00 \$
1.2	Montebello	Travaux d'amélioration du système d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable existant	2019-02-24	70 273,00 \$
1.2	Montebello	Travaux d'amélioration du système d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable existant	2019-02-24	2 653,00 \$
1.2	Mont-Laurier	Mise aux normes Approvisionnement, traitement et emmagasinage d'eau potable	2018-12-08	853,00 \$
1.2	Mont-Laurier	Mise aux normes Approvisionnement, traitement et emmagasinage d'eau potable	2018-12-08	12 443,00 \$
1.2	Mont-Laurier	Mise aux normes Approvisionnement, traitement et emmagasinage d'eau potable	2018-12-08	7 116,00 \$
1.2	Mont-Laurier	Mise aux normes Approvisionnement, traitement et emmagasinage d'eau potable	2018-12-23	57 970,00 \$
1.2	Morin-Heights	Mise en place d'équipements pour le traitement de l'eau potable, réseau Lac-Vert	2018-05-16	43 015,00 \$
1.2	Morin-Heights	Mise en place d'équipements pour le traitement de l'eau potable, réseau Lac-Vert	2018-08-20	13 776,00 \$
1.2	Paspébiac	Poste de chloration et conduite d'aménée	2018-05-20	8 586,00 \$
1.2	Pointe-des-Cascades	Alimentation en eau potable et mise aux normes de l'usine de filtration	2018-08-22	36 159,00 \$
1.2	Portneuf	Réaménagement de la prise d'eau - Secteur des sources	2018-05-20	14 210,00 \$
1.2	Québec	Mise aux normes de l'eau potable - Arrondissement de Charlesbourg	2019-02-19	992 678,00 \$
1.2	Québec	Mise aux normes de l'eau potable - Arrondissement de Charlesbourg	2018-09-23	54 014,00 \$
1.2	Rawdon	Recherche, approvisionnement et traitement d'eau potable	2019-02-02	144 150,00 \$
1.2	Saint-Aimé-des-Lacs	Réfection du système d'alimentation en eau potable	2018-11-12	46 862,00 \$
1.2	Saint-Boniface	Raccordement de l'aqueduc No 2 à l'aqueduc No 1 (village) et ajout d'un puits	2019-01-20	26 114,00 \$
1.2	Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Amélioration de la qualité de l'eau	2018-12-16	28 468,00 \$
1.2	Saint-Simon	Alimentation en eau potable - Municipalités de Saint-Simon	2018-08-20	5 205,00 \$
1.3	Lac-Bouchette	Traitement des eaux de surface par filtration membranaire	2018-06-09	14 808,00 \$
1.3	Montréal	Établissement des critères de conception du système de désinfection de la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal	2018-08-28	31 343,00 \$
1.3	Saint-Cyprien	Expérimentation du système de traitement PeatLand de Premier Tech	2018-05-12	1 082,00 \$
1.3	Saint-Jean-Port-Joli	Pré-ozonisation, chloramination et correction du lavage des filtres lents existants - Municipalités de Saint-Jean-Port-Joli et de Saint-Aubert	2018-11-12	13 378,00 \$
3.0	Centre communautaire de la Petite-Italie	Rénovation et aménagement de la Casa d'Italia (transformation en centre de diffusion et de production culturelle italienne)	2018-07-04	8 804,00 \$
3.0	Centre communautaire de la Petite-Italie	Rénovation et aménagement de la Casa d'Italia (transformation en centre de diffusion et de production culturelle italienne)	2018-07-15	71 908,00 \$
3.0	Centre de congrès régional de la Gaspésie	Construction d'un centre de congrès	2018-11-26	160 887,00 \$
3.0	Huntingdon	Rénovation et réaménagement de bâtiments industriels	2018-04-29	9 766,00 \$
3.0	Huntingdon	Rénovation et réaménagement de bâtiments industriels	2018-04-29	38 637,00 \$
3.0	Mascouche	Le Chez-Nous du Communautaire	2018-10-07	29 172,00 \$
3.0	Mascouche	Le Chez-Nous du Communautaire	2018-10-07	116 684,00 \$
3.0	Montréal	Centre Boscoville, construction d'un terrain de soccer éclairé	2018-05-02	24 268,00 \$
3.0	Québec	Parc linéaire des rivières Saint-Charles et Duberger	2018-05-06	3 281,00 \$
3.0	Vallée-Jonction	Bâtiment multifonctions comprenant les bureaux municipaux, une salle communautaire, une salle de loisirs et une bibliothèque	2018-08-19	96 728,00 \$
<b>GRAND TOTAL</b>				<b>3 915 045,00 \$</b>



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 40

Pour le Fonds municipal vert : la liste des demandes reçues pour 2018-2019 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou à l'organisme municipal ou, le cas échéant, le motif du refus. Spécifier si le montant accordé est une subvention ou un prêt. Fournir le total des sommes versées en 2018-2019.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 30 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 41

Pour le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec : fournir le détail des modalités du programme 2014-2018.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 31 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 42

Pour 2018-2019, fournir la liste des responsabilités, fonctions, compétences et pouvoirs ayant été identifiés par les ministères comme pouvant être décentralisés, et fournir le bilan des actions entreprises et à venir à ce sujet.

Aucune responsabilité, fonction ou compétence, ni aucun pouvoir n'a été identifié comme pouvant être décentralisé en 2018-2019.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 43

Nombre de rencontres de la Table Québec-Municipalités en 2018-2019. Indiquer les dates et lieux. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2019-2020.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 34 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 44

Nombre de rencontres de la Table Québec-Régions en 2018-2019. Indiquer les dates et lieux. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2019-2020.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 35 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 45

État de situation détaillé concernant la diversification des sources de revenu pour les municipalités. Copie des scénarios, analyses ou comptes rendus produits par le MAMOT en 2018-2019 à ce sujet. Actions à venir pour 2019-2020.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 36 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 46

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 38 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 47

Liste des municipalités, par région, qui reçoivent une compensation financière, par catégorie de programme, en indiquant le montant reçu en 2018-2019 pour : a) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces et des gouvernements étrangers; b) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de la santé et des services sociaux; c) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de l'éducation, selon le niveau d'enseignement (distinguer les montants pour les écoles primaires et secondaires, ainsi que pour les collèges et les universités); d) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du gouvernement du Québec.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 39 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 48

Sommes engagées en 2018-2019 pour promouvoir la démocratie municipale, et prévisions des sommes pour 2019-2020. Préciser les moyens mis en avant pour encourager les candidatures des jeunes et des femmes.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 40 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 49

Liste des rencontres tenues par les conférences administratives régionales (CAR) en 2018-2019. Indiquer les dates, lieux et résultats atteints. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2019-2020.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 42 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 50

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2018-2019.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 43 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 51

Dates, lieux et nombre de rencontres du comité sur les régimes de pension des municipalités en 2018-2019. Indiquer la liste des membres et leur rémunération. Joindre une copie des ordres du jour, des procès-verbaux ainsi que de tout autre document produits par le comité depuis le début de son mandat.

Aucune rencontre n'a eu lieu en 2018-2019. Le comité a terminé ses travaux en novembre 2012.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 52

Liste des droits d'opposition dont se sont prévalués les municipalités reconstituées en 2018-2019. Indiquer l'objet du litige, les municipalités en cause et la décision de la Commission municipale. Fournir une copie de la correspondance adressée au ministre et indiquer l'action entreprise par le ministère.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 44 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 53

Fournir la liste de tous les médiateurs, négociateurs ou arbitres nommés par le ministre en 2018-2019. Indiquer l'objet de leur mandat et les sommes qui leur ont été versées ou qui leur seront versées.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 45 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 54

Évolution de la dépense d'intérêt sur la dette imputable aux municipalités, pour 2018-2019 et chacune des trois dernières années.

Veillez-vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 83 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 55

Liste des municipalités et des montants reçus, par région, dans le cadre des travaux exigés en vertu du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

Veillez-vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 53 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 56

Liste des projets et montant totaux, par municipalité et par région, accordés dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) et détail des montants décaissés jusqu'à maintenant.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 46 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 57

État de situation de la problématique de l'augmentation des taxes à la suite de la hausse importante des évaluations foncières. Copie des analyses, rapports et procès-verbaux de rencontres produits par le MAMH à ce sujet.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation n'a produit aucune analyse ou rapport et n'a participé à aucune rencontre à ce sujet en 2018-2019.

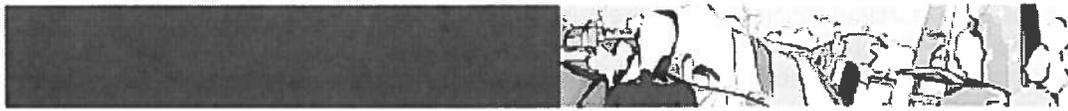
Rappelons toutefois que des modifications ont été apportées au programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales en 2016 par le ministère des Finances, qui a publié un bulletin d'information (n° 2016-9) à ce sujet le 23 septembre 2016, et que le *Projet de loi n°112 donnant suite principalement à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 17 mars 2016*, adopté le 8 février 2017, a par la suite modifié la *Loi sur la fiscalité municipale*, afin d'y introduire les dispositions nécessaires à l'administration du programme. (Annexe 1 à 3)

Affaires municipales  
et Occupation  
du territoire

Québec 

# *muni*express

Affaires municipales et Occupation du territoire



N° 09 – 16 octobre 2015

## Nouveau programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales

Les rôles d'évaluation entrés en vigueur depuis le milieu des années 2000 se sont traduits, dans le cas de certaines résidences, par une hausse de leur valeur imposable parfois beaucoup plus importante que la moyenne, d'où des augmentations élevées de taxes. Or, certaines de ces résidences sont occupées depuis longtemps par des personnes retraitées dont les revenus sont fixes et modestes, de sorte qu'il leur est difficile d'absorber des hausses de taxes importantes.

Le discours sur le budget du 26 mars 2015 a annoncé la mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'un nouveau programme gouvernemental d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales. Certains ajustements aux modalités alors annoncées ont été prévus dans le bulletin d'information 2015-4 publié le 18 juin par le ministère des Finances du Québec.

### Immeubles et contribuables admissibles

Une personne pourra obtenir une subvention pour une année donnée si elle satisfait aux conditions suivantes :

- Elle résidait au Québec le 31 décembre de l'année précédente.
- Elle avait atteint l'âge de 65 ans avant le début de l'année.
- Son revenu familial pour l'année d'imposition qui précède l'année donnée était de 50 000 \$ ou moins (montant indexé selon l'IPC à partir de 2017).
- Elle était, le 31 décembre de l'année précédente, propriétaire depuis au moins quinze années consécutives de l'unité d'évaluation visée, en tenant compte également des années où son conjoint en était propriétaire.
- Elle est la personne à qui s'adresse le compte de taxes relatif à l'unité d'évaluation visée.
- Elle occupe l'unité d'évaluation comme lieu de résidence principal.
- L'unité d'évaluation visée est entièrement résidentielle et ne comporte qu'un seul logement.
- L'augmentation de la valeur de l'unité d'évaluation découlant de l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle excède d'au moins 7,5 % l'augmentation moyenne des immeubles d'un logement de la municipalité.

### Détermination de l'aide

L'aide prendra la forme d'une subvention allouée dans le cadre du traitement de la déclaration de revenus et sera calculée comme suit :

- Le montant de la subvention sera obtenu en appliquant un taux de taxes à la partie de la valeur de l'immeuble qui excède celle qu'on obtient en majorant sa valeur au rôle d'évaluation précédent par un coefficient représentant l'augmentation moyenne des immeubles d'un logement de la municipalité, majoré de 7,5 %. À titre d'illustration, dans le cas d'une municipalité où le pourcentage moyen d'augmentation de la valeur des résidences serait de 12,5 %, la partie de l'augmentation subie par une résidence qui serait visée par le crédit serait celle qui excède une hausse de 20,0 %, soit 12,5 % plus 7,5 %.
- Le taux de taxes considéré dans ce calcul sera celui de la taxe foncière générale en vigueur la première année où la mesure s'applique pendant la durée d'un rôle. Dans le cas des villes où l'harmonisation des taux de la taxe consécutive à un regroupement n'est pas encore complétée, le taux considéré est le taux effectivement imposé, et non le taux moyen. De plus, tel qu'indiqué dans le bulletin d'information 2015-4, les taxes foncières générales spéciales, c'est-à-dire les taxes spéciales imposées à l'ensemble de la municipalité sur la base de la valeur foncière, sont également considérées pour les fins du programme.
- La valeur de l'immeuble au rôle précédent sera celle constatée à la veille du dépôt du nouveau rôle, de façon à exclure la partie de la hausse de la valeur résultant d'une modification à l'immeuble.

La subvention sera calculée pour la première année d'application d'un nouveau rôle et le montant demeurera le même pour les autres années d'application de ce rôle, sous réserve des modalités suivantes :

- Lorsqu'au moment de l'entrée en vigueur du programme, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le rôle en vigueur dans une municipalité en est à sa deuxième ou à sa troisième année d'application, la subvention commencera à s'appliquer à compter de cette année, mais elle sera calculée selon les données de la première année d'application du rôle en vigueur.
- Lorsqu'une municipalité applique la mesure de l'étalement de la variation des valeurs foncières, la subvention sera étalée de la même manière.
- Lorsque la valeur de l'immeuble visé est modifiée rétroactivement, le calcul de la subvention le sera également. De plus, si une modification est apportée à l'immeuble pendant la durée du rôle, la subvention sera minorée lorsqu'il y a diminution de la valeur de l'immeuble (par exemple, à la suite d'une démolition ou d'un incendie), mais ne sera pas majorée si la modification (agrandissement, rénovation) se traduit par une augmentation de la valeur. Le contribuable aura la responsabilité de modifier sa déclaration, en fonction des informations de l'avis de modification, dans le rapport d'impôt qui suit ce dernier.

Lors de l'entrée en vigueur d'un rôle subséquent, la subvention déterminée au cours d'un rôle précédent continuera d'être allouée tant que la personne continue de satisfaire aux conditions d'admissibilité et sous réserve d'une modification rétroactive de la valeur de sa résidence au rôle précédent. Cependant, si l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle se traduit par une hausse additionnelle de la valeur de la résidence qui excède le seuil d'admissibilité (7,5 % au delà de la moyenne), une subvention supplémentaire sera calculée. Enfin, dans le cas où un rôle triennal est reconduit sans équilibrage pour une période de trois ans, la subvention sera reconduite telle quelle pour cette période, sous réserve que la personne visée soit toujours admissible au programme.

## Mise en œuvre et gestion du programme

### Revenu Québec

L'aide prendra la forme d'une subvention allouée dans le cadre du traitement de la déclaration de revenus par Revenu Québec. C'est à ce dernier qu'il incombera de s'assurer de l'admissibilité du contribuable.

Pour bénéficier de la subvention pour une année donnée, une personne devra en faire la demande au moyen de la déclaration de revenus qu'elle doit produire pour l'année d'imposition qui s'est terminée immédiatement avant le début de l'année donnée. Par exemple, la subvention pour l'impôt foncier payé pour l'année 2016 pourra être demandée dans le cadre de la déclaration de revenus de l'année d'imposition 2015 normalement présentée au printemps 2016.

### Municipalités

Les municipalités seront tenues d'indiquer aux personnes propriétaires d'une unité d'évaluation résidentielle d'un logement, lorsqu'elles leur transmettront leur compte de taxes, le montant de subvention auquel elles

pourraient avoir droit en raison d'une augmentation de la valeur de leur immeuble excédant la moyenne de 7,5 %, advenant qu'elles satisfassent aux autres critères du programme. Cela pourra se faire par une inscription sur le compte de taxes ou par l'utilisation du formulaire prescrit à cette fin.

## **Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)**

La Loi sur la fiscalité municipale (LFM) sera modifiée afin de prévoir la mise en place du programme d'aide aux aînés pour le paiement des taxes municipales.

Le règlement sur le contenu des comptes de taxes sera également modifié pour prévoir l'obligation des municipalités d'indiquer aux contribuables le montant de subvention auquel ils pourraient avoir droit.

### **Aide aux municipalités pour la mise en œuvre du programme**

L'aide accordée aux personnes visées par ce programme est assumée par le gouvernement du Québec. Cependant, comme il revient aux municipalités d'indiquer aux propriétaires concernés le montant de subvention auquel ils pourraient avoir droit, une enveloppe de 2 000 000 \$ a été prévue afin de les aider pour l'implantation du programme. Cette somme sera répartie entre les municipalités à partir des données sur les logements admissibles apparaissant aux sommaires du rôle d'évaluation foncière. Un montant de 1 \$ par logement admissible, ou un minimum de 500 \$ par municipalité, sera versé jusqu'à un maximum de 76 400 \$ par municipalité.

Cette compensation assure un minimum pour les petites municipalités qui pourraient n'avoir que quelques cas et un montant maximum pour les plus grandes. Les municipalités disposent d'une certaine latitude sur les moyens à utiliser pour la mise en œuvre de la mesure. Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire procédera au versement de ces compensations au cours de l'automne 2015.

### **Exemples de calculs**

Le fichier Excel [Exemples de calculs \(58 Ko\)](#) montre le calcul de l'augmentation moyenne et l'application à des unités d'évaluation visées.

### **Information**

Pour toute information supplémentaire au sujet des mesures relevant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, veuillez joindre les directions régionales du Ministère.

Le passage du budget du 20 mars 2015 relatif au programme peut être consulté aux pages 32 à 38 de la section « A » du document [Renseignements additionnels 2015-2016](#).

Le [Bulletin d'information](#) 2015 4 peut être également être consulté aux pages 17 et 18.

## **Annexe 1**

---

### **Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3  
Téléphone : 418 691-2015

La reproduction partielle ou totale de cette publication est autorisée pour des fins non commerciales à la condition d'en mentionner la source.

# BULLETIN D'INFORMATION

23 septembre 2016

2016-9

Selon les données relatives à la première année d'existence du Programme d'aide aux aînés pour compenser en partie une hausse de taxes municipales à la suite de l'entrée en vigueur d'un rôle d'évaluation, dans près de 99 % des cas, les montants calculés par les municipalités à titre de subvention potentielle correspondent à ceux qui avaient été prévus lors de la mise en place du programme.

Toutefois, dans environ 1 % des cas, les montants calculés par les municipalités ont excédé toutes prévisions, essentiellement en raison de la superficie inhabituelle des unités d'évaluation.

Aussi, pour des raisons d'équité, d'intégrité et de simplicité, les règles de calcul de la subvention seront modifiées de telle sorte qu'un particulier ne puisse, dans le calcul de la subvention pour une année donnée, inclure un montant supérieur à 500 \$ au titre du montant de la subvention potentielle calculé par la municipalité pour cette année.

Cette modification s'appliquera à l'égard de toute demande de subvention présentée à Revenu Québec après la date de la publication du présent bulletin d'information. Toutefois, lorsque l'année 2016 sera, à l'égard d'une unité d'évaluation visée, la dernière année à laquelle se rapporte un rôle d'évaluation foncière, le montant accordé au titre de la subvention par Revenu Québec à un particulier à l'égard de l'unité d'évaluation pour cette année sera, aux fins du calcul d'une subvention pour toute année postérieure à l'année 2016, réputé égal au montant qui aurait été accordé si le montant de la subvention potentielle pour l'année 2016 avait été limité à 500 \$.

Par ailleurs, dans le cas où plus d'un particulier aurait droit à la subvention pour une année donnée à l'égard d'une même unité d'évaluation, des règles ont été mises en place afin que le total des montants demandés par chacun d'eux pour une année n'excède pas le montant qui aurait été accordé si un seul d'entre eux avait eu droit à la subvention pour l'année. À défaut d'entente entre les particuliers, le ministre du Revenu détermine le montant que chacun d'eux peut demander.

Or, il est apparu que certaines des modalités de calcul de la subvention et de son partage pourraient, à compter de l'année 2017, donner des résultats non souhaitables pour les copropriétaires d'une résidence qui ne forment pas un couple, particulièrement à la suite du décès de l'un d'eux.

Aussi, pour assurer l'équité du programme, les modalités de calcul de la subvention seront modifiées de telle sorte que, pour toute année postérieure à l'année 2016 à laquelle se rapporte un rôle d'évaluation foncière, le montant de la subvention à laquelle un particulier pourra avoir droit à l'égard d'une unité d'évaluation visée correspondra au total des montants suivants :

- le moindre de 500 \$ et du montant de la subvention potentielle qui est attribuable à l'augmentation de la valeur foncière de l'unité, si celle-ci a subi, à la suite de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation, une hausse excédant de 7,5 % la moyenne;
- le total des montants accordés au titre de la subvention au particulier ou à toute autre personne à l'égard de l'unité d'évaluation visée pour la dernière année à laquelle se rapporte le rôle d'évaluation foncière qui précède immédiatement le rôle d'évaluation<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Lorsque l'année 2016 sera la dernière année à laquelle se rapporte le rôle d'évaluation foncière qui précède immédiatement un rôle d'évaluation donné, le total des montants accordés au titre de la subvention à un particulier ou à toute autre personne à l'égard de l'unité d'évaluation pour cette année sera réputé ne pas excéder 500 \$.

Par ailleurs, la législation fiscale sera également modifiée pour préciser que le délai de onze mois s'applique de façon distincte à chacune des trois composantes du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants.

Ces modifications s'appliqueront à l'égard de toute demande présentée après la date de la publication du présent bulletin d'information.

## **2. PRÉCISIONS CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE AUX AÎNÉS POUR COMPENSER EN PARTIE UNE HAUSSE DE TAXES MUNICIPALES À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÔLE D'ÉVALUATION**

Depuis l'année 2016, les aînés qui sont propriétaires de longue date de leur résidence peuvent, sous réserve du respect de certaines conditions, bénéficier d'une subvention visant à compenser en partie les taxes municipales payables à l'égard de leur résidence à la suite d'une augmentation de sa valeur, si cette augmentation excède, de façon significative, l'augmentation moyenne subie par certains immeubles résidentiels.

Pour bénéficier de cette subvention pour une année donnée, un particulier doit en faire la demande au moyen de la déclaration de revenus qu'il doit produire pour l'année d'imposition qui s'est terminée immédiatement avant le début de l'année donnée, ou qu'il devrait produire s'il avait un impôt à payer pour cette année d'imposition.

Pour toute année à laquelle se rapporte un rôle d'évaluation foncière, le montant de la subvention à laquelle un particulier peut avoir droit à l'égard d'une unité d'évaluation visée correspond au total des montants suivants :

- le montant de la subvention potentielle qui est attribuable à l'augmentation de la valeur foncière de l'unité d'évaluation, si celle-ci a subi, à la suite de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation, une hausse excédant de 7,5 % la moyenne;
- le montant accordé au titre de la subvention<sup>2</sup> par Revenu Québec au particulier ou à une personne qui était son conjoint à l'égard de l'unité d'évaluation visée pour la dernière année à laquelle se rapporte le rôle d'évaluation foncière qui précède immédiatement le rôle d'évaluation.

Afin de rendre plus simple le calcul du montant de la subvention à laquelle les particuliers peuvent avoir droit pour une année, les municipalités indiquent, sur le compte de taxes expédié pour un exercice financier donné ou sur un formulaire prescrit<sup>3</sup>, le montant de la subvention potentielle qui est attribuable à l'augmentation de la valeur foncière d'une unité d'évaluation entièrement résidentielle ne comportant qu'un seul logement, lorsque celle-ci a subi, à la suite de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation applicable à l'exercice financier, une hausse excédant de 7,5 % la moyenne.

<sup>2</sup> Pour plus de précision, seul le montant qui aura fait l'objet d'un avis de détermination est considéré comme ayant été accordé.

<sup>3</sup> Il s'agit du formulaire intitulé *Subvention potentielle relative à une hausse de taxes municipales* (FM-210.1).

Affaires municipales  
et Occupation  
du territoire

Québec 

## Programme gouvernemental d'aide aux aînés

21 novembre 2017

Le Discours du budget du 17 mars 2016 a annoncé la mise en place d'un programme d'aide aux aînés affectés par des augmentations élevées de taxes foncières. Le 23 septembre 2016, le Ministère des Finances du Québec a émis le bulletin d'information 2016 9 (Modification de diverses mesures fiscales concernant les particuliers et harmonisation avec diverses mesures fiscales annoncées par le gouvernement fédéral), dans lequel il est précisé que, « pour des raisons d'équité, d'intégrité et de simplicité, les règles de calcul de la subvention du programme d'aide aux aînés seront modifiées de telle sorte qu'un particulier ne puisse, dans le calcul de la subvention pour une année donnée, inclure un montant supérieur à 500 \$ au titre du montant de la subvention potentielle calculé par la municipalité pour cette année ».

Pour plus d'information, il est possible de consulter les pages 12 et 13 du bulletin en utilisant le lien suivant :

[http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/bulletins/fr/BULFR\\_2016-9-f-b.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/bulletins/fr/BULFR_2016-9-f-b.pdf)

Enfin, le chapitre 1 des lois de 2017 (Loi donnant suite principalement à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 17 mars 2016) a modifié la Loi sur la fiscalité municipale, afin d'y introduire les dispositions nécessaires à l'administration du programme.

Voici le lien permettant de consulter cette loi :

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2017C1F.PDF>

[Voir toutes les actualités >>](#)

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2010](#)



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 58

Liste des consultations menées par le ministère et les organismes auprès des communautés autochtones en 2018-2019 : a) l'objet des consultations; b) le moyen utilisé; c) les dates des rencontres; d) les communautés et les personnes consultées; e) les résultats des consultations; f) les montants afférents.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 48 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 59

Liste et détail des mandats d'enquête réalisés par la Commission municipale du Québec en 2018-2019. Ventilation selon les mandats confiés par le ministre ou à l'initiative de la CMQ. Indiquer l'état d'achèvement des mandats.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 79 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 60

Un état de situation quant au transfert d'actifs entre des municipalités et le gouvernement du Québec concernant le remboursement du déficit actuariel des employés de municipalités.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 49 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 61

État de la mise aux normes des infrastructures en eau potable au Québec en 2018-2019. Fournir les prévisions pour 2019-2020.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 52 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 62

Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas encore de système de traitement d'eau potable conforme aux normes prévues par le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2018-2019.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 53 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 63

Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas de système de traitement de leurs eaux usées. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2018-2019.

Veillez-vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 53 de l'opposition officielle qui contient l'information à l'égard des programmes soutenant des projets en lien avec l'eau potable et les eaux usées.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 64

État de situation concernant le litige du droit de vote aux élections municipales des Autochtones domiciliés dans les réserves ou établissements indiens situés à l'intérieur des municipalités du Québec

En 2018-2019, il n'y a pas eu de litige concernant le droit de vote aux élections municipales des Autochtones membres des Premières Nations domiciliés dans les réserves ou établissements indiens situés à l'intérieur des municipalités du Québec.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 65

Liste de toutes les études ayant été réalisées depuis 2008 sur la décentralisation, la régionalisation ou la déconcentration des ressources. Dépôt des rapports et ventilation des coûts liés aux études. Dépôt des comptes rendus des ministères et organismes relatant leurs efforts en matière de décentralisation et de mesures favorisant l'occupation dynamique du territoire.

Aucune étude sur la décentralisation, la régionalisation ou la déconcentration des ressources n'a été réalisée en 2018-2019.

Par ailleurs, les bilans annuels de la mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, par les ministères et organismes du gouvernement, sont disponibles sur le site Web du Ministère.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 66

Liste de toutes les études ayant été réalisées depuis 2008 pour évaluer la possibilité d'utiliser les nouvelles technologies permettant le travail à distance hors des grands centres. Dépôt des rapports et ventilation des coûts reliés aux études.

Compte tenu du fait que les services liés aux infrastructures et aux services bureautiques demeurent impartis, ces capacités de travail à distance sont étudiées, déployées et documentées au Centre de services partagés du Québec (CSPQ). Les résultats de ces travaux figurent dans l'offre de service du CSPQ destinée à ses clients des ministères et des organismes, dont le MAMH.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 67

Liste de toutes les études ayant été réalisées depuis 2008 traitant des avantages et des inconvénients relatifs à la modulation des programmes d'aide gouvernementaux applicables aux municipalités. Dépôt des rapports et ventilation des coûts reliés aux études.

Aucune étude n'a été réalisée en 2018-2019 à ce sujet.

Toutefois, les programmes d'aide financière du MAMH sont modulés pour tenir compte du fait que les municipalités de petite taille éprouvent souvent des difficultés à réaliser les investissements nécessaires pour la mise aux normes et la mise à niveau de leurs infrastructures de base, étant donné leur capacité financière limitée, leur faible population et la dispersion de celle-ci sur le territoire. En guise d'exemples :

- La répartition de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires entre les MRC et les organismes équivalents est modulée en fonction de la situation socioéconomique des territoires. Il en est de même en ce qui concerne le Fonds d'appui au rayonnement des régions;
- Le Règlement sur le programme de péréquation a été modifié de telle sorte que l'enveloppe annuelle du programme de péréquation, qui est maintenue à 60 M\$ pour la période 2016-2019, est recentrée davantage vers les petites municipalités dont la richesse foncière est faible.

L'annexe 1 rassemble les principales mesures de modulations pour tenir compte de la réalité des petites municipalités dans les programmes d'infrastructures.

À noter que, selon la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires adoptée à l'unanimité en mai 2012, chaque ministère et organisme assujetti à la Loi doit prendre en compte les principes de celle-ci (article 9), dont le principe suivant :

- L'action gouvernementale modulée : l'action gouvernementale est modulée pour tenir compte de la diversité et de la spécificité des territoires, ainsi que la recherche de l'équité entre les territoires et les collectivités.
- Ainsi, il revient à chaque ministère et organisme de moduler ses programmes et de conduire au besoin ses analyses ou études.

Par ailleurs, le 22 février 2018, le rapport portant sur l'examen des programmes d'aide en infrastructures a été rendu public. Il peut être consulté à l'aide du lien suivant : [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/infrastructures/examen\\_programme/2018-02-06\\_RapportPBusque\\_vfpdf.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/infrastructures/examen_programme/2018-02-06_RapportPBusque_vfpdf.pdf). À la suite de celui-ci, en mai 2018, une réorganisation importante des programmes d'infrastructures du Ministère (excluant ceux découlant d'ententes Canada-Québec) a été effectuée. Cette réorganisation a permis d'introduire dans les programmes des mesures visant à améliorer l'offre de services et à mieux soutenir les petites municipalités. Par exemple, ces mesures encouragent le partage de ressources techniques entre les municipalités pour la planification ou la concrétisation de leurs projets d'infrastructures et favorisent les situations de regroupement de municipalités pour offrir des services ou des infrastructures en commun.

## MODULATION DES PROGRAMMES D'AIDE EN INFRASTRUCTURES POUR TENIR COMPTE DE LA SITUATION DES PETITES MUNICIPALITÉS

Pour tenir compte de la réalité des petites municipalités, diverses mesures de modulation de l'aide financière sont prévues par le MAMH dans ses programmes, ce qui favorise la concrétisation d'importants projets d'infrastructures offrant des services de base.

### **Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)**

Pour les municipalités de moins de 6 500 habitants, le taux d'aide est ajusté en fonction de l'impact du projet sur la charge fiscale des contribuables et de la capacité financière de la municipalité, basée sur l'indice de charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU). Ainsi, ces municipalités peuvent bénéficier d'un taux d'aide pouvant atteindre 95 % pour leurs projets prioritaires d'approvisionnement en eau potable (taux régulier de 50 %) et d'assainissement des eaux usées (taux régulier de 85 %).

Pour les municipalités de 6 500 habitants et moins, les travaux de renouvellement des conduites (taux régulier de 66 ⅔ %) associés à ces projets prioritaires peuvent également bénéficier de cette majoration du taux d'aide.

Le taux d'aide pour les études préliminaires, les plans et les devis a été bonifié au printemps 2018 pour les municipalités de 6 500 habitants et moins. Il pourra atteindre 85 % (plutôt que 50 %).

### **Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)**

Volet 1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire : s'adresse aux municipalités de 25 000 habitants et moins. Le taux d'aide est ajusté en fonction de la capacité financière d'une municipalité, basée sur l'indice des charges nettes par 100 \$ de RFU. Ainsi, ces municipalités peuvent bénéficier d'un taux d'aide se situant entre 50 % et 85 % pour leurs projets d'infrastructures municipales et communautaires admissibles.

Volet 2 – Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire dans le cadre d'une mise en commun de services ou d'un regroupement municipal : s'adresse à la fois aux municipalités admissibles dans le volet 1 et aux municipalités admissibles de plus de 25 000 habitants, mais de moins de 100 000 habitants. Ce volet permet d'appuyer financièrement la réalisation de projets préconisant la mise en commun de services et le partage d'infrastructures entre les municipalités.

### **Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)**

L'aide financière du PRIMADA, disponible pour les municipalités reconnues Municipalité amie des aînés, vise la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Cette aide est modulée en fonction de la population d'une municipalité et correspond à un maximum de 50 % des coûts admissibles pour les municipalités de 3 000 habitants et plus et à un maximum de 80 % pour les municipalités de moins de 3 000 habitants. Toutefois, l'aide gouvernementale allouée ne peut excéder 100 000 \$ par projet.

### **Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018**

Le Ministère met à la disposition de chaque municipalité une enveloppe d'aide dans le cadre de ce programme au prorata de sa population. Pour les municipalités de moins de 6 500 habitants, un montant forfaitaire est jumelé à un montant « per capita » pour permettre la concrétisation d'investissements d'importance pour leur collectivité.

Pour les municipalités de moins de 2 500 habitants, la contribution gouvernementale dans le cadre de la TECQ est versée au comptant.

La TECQ permet aux municipalités de choisir et d'affecter une part de leur enveloppe (20 %) en fonction de leurs propres priorités à l'intérieur des projets admissibles.

Les municipalités de 6 500 habitants et moins ayant un indice de charges nettes par 100 \$ de RFU élevé peuvent ajouter la contribution gouvernementale de la TECQ à l'aide financière du PRIMEAU pour les projets prioritaires d'eau, pour atteindre un taux d'aide de 100 %, sous certaines conditions.

### **Fond pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)**

Les conditions avantageuses de ce programme, telles que le taux d'aide de 83 %, sont favorables aux petites municipalités. D'ailleurs, 79 % des projets sélectionnés sont issus de municipalités de moins de 10 000 habitants. Celles-ci bénéficient de la moitié de l'enveloppe d'aide disponible dans ce programme.

**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 68

Outre la Politique nationale de la ruralité 2014-2024, liste des mesures, programmes et politiques que le gouvernement du Québec a mis en place afin d'appuyer les intervenants des milieux ruraux. Ventilation des coûts liés aux mesures, programmes et politiques.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 54 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 69

Outre le Fonds de développement des territoires, liste des mesures, programmes et politiques que le gouvernement du Québec a mis en place afin d'appuyer les municipalités en difficulté. Ventilation des coûts reliés aux mesures, programmes et politiques.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 55 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 70

État de situation au 31 mars 2019, incluant les sommes injectées en 2014-2015, en 2016-2017, en 2017-2018 et en 2018-2019, sur le suivi de l'engagement de développer un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau. Fournir l'échéancier pour 2019-2020.

**État de situation au 31 mars 2019 :**

- L'outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau a été développé et intégré au Formulaire de l'usage de l'eau potable en 2011. Ce Formulaire est complété annuellement par les municipalités participant à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.
- Des mises à jour de l'outil ont été réalisées au printemps 2014, à l'hiver 2015, au printemps 2016 et à l'hiver 2018.
- Un rapport concernant le coût et les sources de revenus des services d'eau a été publié en juillet 2015.
- L'outil a été développé à l'interne en collaboration avec les partenaires municipaux. Les mises à jour et les compilations des résultats sont faites à l'interne. Les sommes injectées pour développer cet outil correspondent à des salaires et sont estimées à 30 000 \$ par année pour 2017-2018 et 2018-2019.
- Le MAMH, en collaboration avec ses partenaires municipaux, a développé un projet de Stratégie québécoise d'économie d'eau potable pour l'horizon 2019-2025. Celui-ci inclut la mise à jour de l'outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau.

**Échéancier 2019-2020 :**

- Le Ministère poursuit son accompagnement auprès des municipalités dans leur démarche d'économie d'eau potable et d'établissement du coût des services d'eau.
- Le Ministère prévoit réaliser une tournée régionale de formation et un webinaire.
- Au printemps 2019, le Ministère prévoit déployer une campagne de communication gouvernementale pour sensibiliser la population à l'économie d'eau potable et mettre en lumière les retombées positives de l'économie d'eau potable sur les plans économique et environnemental.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 71

État de situation au 31 mars 2019 du processus de fermeture des conférences régionales des élus par les comités de transition : montants transférés dans chacune des MRC, ventilation des sommes selon leur provenance (FDR, ententes spécifiques, administration), nombre d'emplois dans chacune des CRÉ au moment de leur fermeture.

Les Conférences régionales des élus (CRÉ) ont été dissoutes dans le cadre de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (chapitre 8 des lois de 2015), sanctionnée le 21 avril 2015.

En vertu de l'article 279 de cette loi, toute entente spécifique devait au maximum prendre fin le 31 mars 2016. Les activités des CRÉ ont été finalisées à cette date.

Le processus de liquidation des 18 CRÉ a été complété au cours de l'exercice financier précédent, soit celui se terminant au 31 mars 2018.

Concernant le nombre d'emplois, aucune reddition de comptes sur cet objet spécifique n'a été exigée des CRÉ. Ainsi, nous ne sommes pas en mesure de fournir cette information.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 72

Liste des sommes restantes pour chacune des ententes spécifiques en vigueur au moment de la fermeture des conférences régionales des élus (versement FDR prévu en 2018-2019). Préciser le nom de la CRÉ, le nom du bénéficiaire, le titre du projet, son coût total et sa structure de financement.

En date du 28 février 2019 et considérant les dispositions prévues à l'article 279 de cette loi, il n'y a plus d'ententes spécifiques en vigueur actuellement, donc plus aucune somme restante à l'exception des ententes spécifiques toujours en vigueur pour le Nord-du-Québec.

**Liste des ententes spécifiques en 2018-2019**

Références		Projets		Financement			
Code de région administrative	Nom de l'organisme	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDT	Autres sources de financement	Versement FDT 2018-2019
10	Gouvernement de la nation crie	Gouvernement de la nation crie	Entente spécifique sur l'adaptation régionale des conditions de vie des personnes âgées dans les communautés crie de la région du Nord-du-Québec 2018-2023	1 655 340 \$	827 670 \$*	827 670 \$	165 534 \$
10	Administration régionale Kativik	Administration régionale Kativik	Entente spécifique sur l'adaptation régionale des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Kativik 2018-2023	1 725 020 \$	500 000 \$	1 225 020 \$	100 000 \$
10	Administration régionale Baie-James	Administration régionale Baie-James	Entente spécifique sur l'adaptation régionale des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2018-2023	1 077 670 \$	250 000 \$	827 670 \$	50 000 \$
10	Administration régionale Kativik	Administration régionale Kativik	Entente spécifique 2016-2021 portant sur le développement agroalimentaire dans la région Nord-du-Québec, secteur Kativik (une somme de 292 035 \$ provenant d'un solde de l'entente 2015-2016, dont 173 643\$ à titre de FDR, a été reportée à cette entente selon la volonté des partenaires. Cette somme s'ajoute aux nouveaux engagements indiqués ci-contre.)	875 000 \$	625 000 \$	250 000 \$	125 000 \$

\* Bien que cette somme provienne de crédits versés au Fonds de développement des territoires (FDT), elle est associée à l'ancien Fonds de développement régional (FDR) en vertu d'une décision du Conseil du trésor du 5 mai 2015 concernant le FDT qui précise que les normes du FDR continuent de s'appliquer pour les organismes compétents dans le Nord-du-Québec, dont le Gouvernement de la nation crie, et ce, jusqu'à la conclusion d'une entente tenant compte des nouvelles dispositions de la Loi.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 73

Concernant le « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec » (TECQ), identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région pour l'année 2018-2019 et les dix années précédentes. Inclure la liste des entreprises, municipalités ou organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2019-2020 pour le TECQ.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 33 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 74

Concernant le « Programme de subvention pour les intérêts encourus dans le cadre de la mesure d'étalement par recours à l'emprunt des hausses de taxes dans les municipalités reconstituées » (PSI), identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région pour l'année 2018-2019 et les dix années précédentes. Inclure la liste des entreprises, des municipalités ou des organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2019-2020 pour le PSI.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 56 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 75

Concernant le « Fonds conjoncturel de développement », identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région pour l'année 2018-2019 et les dix années précédentes. Inclure la liste des entreprises, des municipalités ou des organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi de cette aide, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2019-2020 pour le même Fonds.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 57 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 76

Concernant le « Programme d'aide pour les municipalités à caractère industriel », identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région pour l'année 2018-2019 et les dix années précédentes. Inclure la liste des entreprises, des municipalités ou des organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2019-2020 pour le Programme d'aide pour les municipalités à caractère industriel.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 58 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 77

Concernant le groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités, fournir un état d'avancement, le mandat détaillé, l'échéancier, le plan de travail, l'ordre du jour des rencontres et le budget alloué.

**Mandat**

- Le mandat du Groupe de travail, défini de concert avec le milieu municipal, consiste à fournir l'inventaire des redditions de comptes des municipalités et des MRC au gouvernement et proposer des moyens de les alléger et de les regrouper. Le Groupe de travail doit en faire l'analyse et formuler des recommandations. Il doit faire part également de priorités de travail pour guider les travaux subséquents sur ces redditions de comptes.

**État d'avancement**

- Le Groupe de travail a été créé le 11 mars 2015. Il a remis son rapport (Rapport Perrault) au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en août 2015 et il a été rendu public en octobre 2015. Le Groupe de travail a été dissout à la suite du dépôt du Rapport.
- Pour donner suite aux recommandations du Rapport Perrault, le gouvernement a dévoilé le Plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des municipalités et la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités le 11 mai 2016.
  - Le plan d'action et la politique sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.mamot.gouv.qc.ca/ministere/allegements-administratifs-pour-les-municipalites/>
- La mise en œuvre du plan d'action s'étend sur une période de trois ans, soit 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Au cours des deux premières années de mise en œuvre du Plan d'action, 18 mesures ont été réalisées, alors que 14 sont en cours de réalisation.
- Un Comité-conseil sur l'allègement du fardeau administratif des municipalités a également été créé afin de fournir périodiquement des avis sur la nature et l'évolution du fardeau administratif des municipalités et de proposer des pistes pour l'alléger. Il est composé des représentants de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, de l'Association des directeurs municipaux du Québec et de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec. Depuis avril 2018, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec y sont aussi représentées.
  - Le comité s'est réuni à deux reprises en 2017-2018 (le 25 juillet 2017 et le 7 décembre 2017).
  - Le comité s'est réuni à cinq reprises en 2018-2019 (18 avril 2018, le 18 juin 2018, le 12 septembre 2018, le 31 octobre 2018 et le 7 février 2019)
  - Deux rencontres spéciales ont également eu lieu : le 11 octobre 2018 et le 20 novembre 2018.

**Budget alloué**

- Aucun budget alloué en 2018-2019.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 78

Liste des ententes spécifiques, autrefois gérées par les conférences régionales des élus, qui sont toujours actives en 2018-2019, ventilées par régions, en indiquant les sommes qui y sont dédiées et l'organisme qui est maintenant responsable de leur gestion.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 72 du troisième groupe d'opposition.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n°79

Concernant les centres locaux de développement, indiquer les sommes qui ont été versées pour ceux-ci aux MRC par le ministère en 2018-2019. Ventiler les montants par région administrative et par CLD et préciser la provenance des fonds.

L'entrée en vigueur de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (ci-après nommée la « Loi ») a supprimé l'obligation pour une municipalité régionale de comté (MRC) de confier l'exercice de ses pouvoirs en matière de développement local à un centre local de développement (CLD).

La Loi a également institué le Fonds de développement des territoires (FDT) afin d'appuyer les efforts de développement local et régional des MRC, des organismes équivalents et de l'Administration régionale Baie-James. Dans le cadre de cette nouvelle gouvernance, les MRC ont géré le FDT dans un contexte de souplesse et d'autonomie, et en fonction de priorités qu'elles ont elles-mêmes établies pour leur territoire.

En vertu de la Loi, une MRC peut, sur autorisation du ministre, confier l'exercice de sa compétence en matière de développement local et régional à un organisme à but non lucratif (OBNL), qu'il s'agisse d'un CLD ou d'un autre organisme. L'annexe A de l'Entente relative au FDT prévoit que les MRC doivent produire, au plus tard le 30 juin de chaque année, un rapport d'activités dressant le bilan des activités par priorités d'intervention et un bilan financier, la liste des contrats et des aides octroyés de même que les informations sur la délégation à un OBNL, incluant le budget confié.

Pour 2018-2019, les sommes consacrées aux activités liées au développement économique local par chaque MRC seront publiées dans les rapports d'activités des MRC, lesquels seront rendus publics au plus tard le 30 juin 2019.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 80

État de situation de chaque CLD au 31 mars 2019 : situation juridique, immobilisations, dette, fonds, intégré à la MRC ou non. Présenter une évolution du nombre d'emplois depuis trois ans.

La Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (ci-après la Loi), sanctionnée le 21 avril 2015, prévoit que les MRC n'ont plus l'obligation de confier à un centre local de développement (CLD) leur compétence en matière de développement local.

En date du 28 février 2019, 39 MRC ont été autorisées par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à confier l'exercice de leur compétence à leur CLD ou à un organisme à but non lucratif existant ou créé à cette fin. Par ailleurs, 63 MRC ont décidé d'exercer elles-mêmes leur compétence.

Concernant l'évolution du nombre d'emplois, aucune reddition de comptes sur cet objet spécifique n'est exigée aux CLD par le MAMH. Ainsi, nous ne sommes pas en mesure de fournir cette information.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n°81

Liste des conditions exigées par le MAMH pour l'octroi des budgets autrefois dévolus aux CLD et maintenant accordés à une MRC.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 59 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n°82

Montant des crédits alloués à la CMQ pour la vérification des municipalités pour 2019-2020, ventilés par mandat, et nombre d'employés que la CMQ prévoit embaucher pour compléter ses nouveaux mandats.

Veillez-vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 80 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n°83

Montants collectés par les municipalités pour les droits de mutation immobilière. Par région, par tranche d'âge des acheteurs et par valeur immobilière.

Veillez-vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 60 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n°84

Pour tous les programmes financés dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir la ventilation suivante : a) l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2019 – base annuelle (en Mt CO<sub>2</sub>); b) le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 – base annuelle (en Mt CO<sub>2</sub>); c) le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; d) la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de CO<sub>2</sub>); e) les investissements totaux des projets (en millions \$); f) les aides financières totales du ministère (en millions \$);g) le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne); h)le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

Veillez-vous référer à la demande de renseignements généraux n° 64 des oppositions.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n°85

Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2018-2019 par le ministère et ses organismes, via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Ventiler par projet et indiquer pour chacun : a) le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée; b) la description du projet; c) la date de versement de l'aide financière accordée; d) le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme); e) les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple : XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial); f) la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices.

Veillez-vous référer à la demande de renseignements généraux n° 64 des oppositions.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 86

La liste des demandes d'examen préalable en matière de déontologie et d'éthique au niveau municipal traitées depuis 10 ans. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, règles d'après-mandat, corruption, etc.), le caractère vexatoire ou non, fondé ou non des différentes demandes et les suites qui ont été données par le ministère, la Commission municipale et le Directeur des poursuites criminelles et pénales aux demandes considérées comme fondées.

**Examen préalable**

- Du 1<sup>er</sup> avril au 29 novembre 2018, la Commission a reçu 94 demandes. Du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 5 février 2019, elle a fermé les 106 demandes qui étaient ouvertes.
  - Pour ces 106 demandes fermées :
    - 12 ont été transmises pour enquête;
    - 89 ont été rejetées en fonction de l'un des motifs prévus à la Loi (demande incomplète, manifestement mal fondée, frivole ou vexatoire);
    - 5 ont été fermées par désistement;
- Plus aucune demande d'examen préalable n'est en traitement.
- Depuis le 30 novembre 2018, l'obligation de procéder à un examen préalable des demandes a été retirée de la loi (L.Q. 2018, c. 8). Dorénavant, la Commission peut, de sa propre initiative ou à la suite d'une communication de renseignements, obtenir de toute personne les renseignements qu'elle juge nécessaires concernant un manquement d'un élu à son code d'éthique et de déontologie municipale. Lorsque la Commission est d'avis que ces renseignements sont susceptibles de démontrer que cet élu a commis un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable, elle peut citer l'élu devant l'un de ses juges administratifs afin de déterminer si un tel manquement a été commis ainsi que, le cas échéant, la ou les sanctions applicables.

**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition**

Demande n° 86

La liste des demandes d'examen préalable en matière de déontologie et d'éthique au niveau municipal traitées depuis 10 ans. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, règles d'après-mandat, corruption, etc.), le caractère vexatoire ou non, fondé ou non des différentes demandes et les suites qui ont été données par le ministère, la Commission municipale et le Directeur des poursuites criminelles et pénales aux demandes considérées comme fondées.

**Enquête en éthique et déontologie en matière municipale**

- Du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 28 février 2019, la Commission a rendu 17 décisions en éthique et déontologie en matière municipale. De ces 17 décisions :
  - 9 ont constaté un manquement;
  - 2 ont constaté aucun manquement;
  - 3 ont mis fin à l'enquête et/ou ont accueilli la requête en irrecevabilité;
  - 3 ont rejeté la requête en irrecevabilité, prononcé une ordonnance ou corrigé une décision déjà rendue.
- 5 demandes d'enquête sous l'ancien processus sont pendantes au 28 février 2019.

**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition - Habitation**

Demande n° 1

Liste de tous les organismes qui ont reçu du financement par le biais du discrétionnaire du ministre depuis le 23 avril 2014, ainsi que le montant qu'ils ont reçu et la circonscription dans laquelle est situé chacun d'eux.

Veillez vous référer à la demande de renseignements généraux n° 20 des oppositions.

Note : Les renseignements concernant les sommes d'argent versées à même le budget discrétionnaire du ministre, en réponse à cette question, sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet du Ministère en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4, paragraphe 26). Lien Internet : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/acces-a-linformation/diffusion-de-linformation/>



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition - Habitation**

Demande n° 2

Indiquer les sommes dépensées pour 2018-2019 et pour les 5 années précédentes par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 1 de l'opposition officielle.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition - Habitation**

Demande n° 3

Fournir une copie du rapport de la Commission de la fonction publique portant notamment sur les promotions au sein de la SHQ. Pour le cabinet de la ministre, fournir tous document, note, rapport, état de situation, suivi, concernant le rapport de la Commission de la fonction publique ainsi que le calendrier d'annonces et de mise en place des mesures.

La réponse à cette question relève de la Société d'habitation du Québec.



**Étude des crédits 2019-2020**  
**Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition - Habitation**

Demande n° 4

État de situation quant à la Politique nationale sur l'habitation et copie des documents, notes, analyses et transcriptions de rencontre à ce propos.

La réponse à cette question relève de la Société d'habitation du Québec.





**Ministère des  
Affaires municipales  
et de l'Habitation**

**Québec** 